

Samedi 25 avril 2026

Communauté de communes

Des Gorges de l'Ardèche

16 rue des abeilles

07150 Vallon Pont d'Arc

Tél. 04 75 37 61 13

www.cc-gorgesardeche.fr

Dans le cadre de sa politique sur les mobilités partagées, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche organise un rallye d'autostop.

Les participants doivent constituer des équipes et s'inscrire avant le 24 avril à 12h afin de pouvoir participer le lendemain.

Le principe de l'évènement est de rejoindre en autostop des objectifs dévoilés aux participants le jour de l'évènement. Le temps minimal à prévoir est de 1h. Le temps estimé est de 1h40.

Les règles de participation :

1. Les participants font tous parties d'équipes de 2 personnes.
2. Les participants mineurs sont autorisés à prendre part à l'épreuve uniquement si le second membre de l'équipage est leur tuteur légal, et sous réserve de fournir une autorisation parentale pour valider l'inscription.
3. Deux mineurs âgés d'au moins 16 ans peuvent constituer un binôme, sous réserve de fournir des autorisations parentales pour valider l'inscription.
4. En cas d'inscription sans binôme, l'équipe organisatrice se réserve le droit de constituer un binôme le jour de l'épreuve avec un autre participant, et se réserve le droit d'annuler ou modifier l'inscription si aucun autre participant sans binôme ne s'est inscrit.
5. Le jour du rallye photo autostop, chaque équipe devra avoir un téléphone portable ou autre appareil capable de capturer et de présenter des photographies.
6. Les départs sont organisés de 9h à 11h au 16, rue des Abeilles à Vallon Pont d'Arc. Les retours se font au même endroit jusqu'à 13h.
7. Il vous sera demandé de relier les étapes en faisant de l'auto-stop afin de marquer des points, de préférence en vous plaçant sous les panneaux d'autostop, et en vous déplaçant à pied.
8. Les autres moyens de marquer des points sont de covoiturer pour se rendre à l'évènement via l'application [MOV'ICI](#), et de se déguiser pour participer.
9. Cet évènement amènera les participants à se rendre sur des lieux où est organisé parallèlement l'évènement *De Ferme en Ferme*. Il est demandé aux participants de ne pas perturber le bon déroulement de cet évènement.
10. La remise des prix est fixée à 14h au point d'arrivée pour les présents, sur prise de rendez-vous pour les absents.
11. Les données à caractère personnel que le participant communique en complétant le formulaire d'inscription à savoir le nom, le prénom, l'adresse mail, le numéro de téléphone, sont destinées exclusivement à l'évènement Rallye d'autostop, et traitées conformément aux dispositions de la réglementation générale sur la protection des données personnelles (RGPD).
12. Le participant reconnaît et accepte qu'en participant à l'évènement il puisse être filmé ou photographié. En participant à l'évènement, il cède à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche son droit à l'image.
13. Le participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant. Il peut à tout moment adresser une demande d'information, de modification ou de suppression de données à caractère personnel le concernant à l'adresse suivante : communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, 16 rue des abeilles, 07150 Vallon Pont d'Arc.
14. Le participant reconnaît et accepte qu'en cas d'accident, la communauté de communes ne saurait être tenue responsable et que c'est donc les responsabilités voies usuelles qui s'appliquent.